

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** [2]: Brigade infanterie 2

**Artikel:** De l'autonomie d'action à l'interdépendance dans l'action : pour une sécurité du XXIe siècle  
**Autor:** Studer, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348916>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

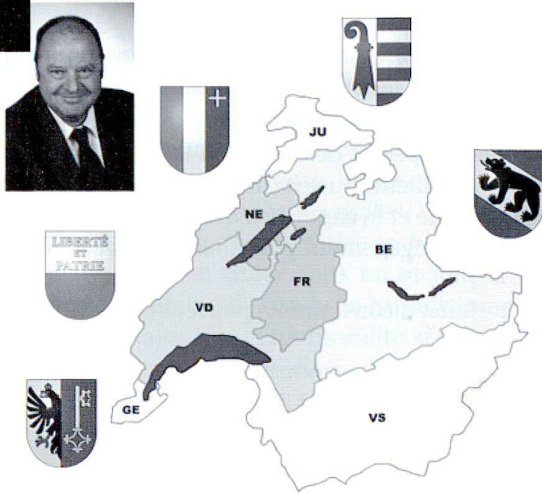
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Les cantons parains de la br inf 2 :  
Neuchâtel, Jura, Vaud, Genève et Berne.

### Politique de sécurité

## De l'autonomie d'action à l'interdépendance dans l'action : Pour une sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle

**Jean Studer,**

Conseiller d'Etat, Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, République et canton de Neuchâtel

La guerre froide est derrière nous et le spectre d'un conflit généralisé en Europe semble s'être éloigné pour longtemps. Ces vingt dernières années, nous avons renoué avec une mondialisation des échanges qui avait été mise entre parenthèses entre 1914 et 1989. A ceci près que les distances et le temps ont perdu de leur importance: la circulation de l'information devient toujours plus rapide, plus intense, et contribue à transformer nos sociétés en profondeur. Nous sommes entrés dans un processus de mutations aussi fondamental que l'a été la révolution industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce contexte que nous devons apprécier la notion de sécurité, une notion qui a toujours été très relative, tant elle dépend de la situation géopolitique ou sociale du moment, à une époque ou à un endroit donnés.

Alors que dire des risques qui pèsent aujourd'hui sur des sociétés toujours plus complexes comme les nôtres? Que dire de la place de l'État dans un monde dominé par les échanges? Que dire d'un monde où même les pays les plus puissants ont été surpris par une crise financière brutale qu'ils n'ont pas vu -ou voulu?- voir venir? Que dire même de la plus grande puissance économique et militaire de tous les temps mise en échec par des combattants en haillons sortis d'un autre âge? Que dire encore de la gestion de situations humanitaires aussi difficiles à maîtriser que les migrations clandestines Nord-Sud en Méditerranée? Ou de la prévention d'une pandémie mondiale? Comment appréhender enfin le formidable défi du réchauffement climatique?

Toutes ces questions et bien d'autres encore se posent simultanément et dans toute leur ampleur à tous les échelons politiques, car il est derrière nous le temps où l'on pouvait déléguer les problèmes de sécurité selon leur niveau de complexité à des autorités locales, régionales, nationales et internationales. La sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières. Elle nous fait passer instantanément du mondial au local et du local au mondial comme nous l'avons vu tout récemment avec la pandémie de H1N1.

Tant et si bien que la sécurité extérieure est devenue la continuation de la sécurité intérieure.

Ce constat doit nous amener à repenser nos objectifs politiques, nos stratégies, nos moyens et les missions que nous entendons leur confier, ceci à tous les échelons de conduite. Plus concrètement, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, de qualité, au meilleur coût possible, nous devons inévitablement bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme pour viser la complémentarité et passer de l'autonomie d'action à l'interdépendance dans l'action. C'est une remise en question profonde mais il y va de notre marge de manœuvre et de notre capacité d'agir à l'avenir.

Choisir l'interdépendance et la complémentarité, c'est ce qu'ont décidé nos autorités cantonales en créant la police neuchâteloise. Les missions qui exigent une formation d'agent de police sont centralisées au niveau du canton. Les communes définissent quant à elles les tâches qu'elles entendent confier à la police neuchâteloise dans un contrat de prestations. C'est le choix qui préside aussi à une réforme importante de la protection de la population basée sur une réévaluation des risques et des moyens dans notre canton et qui devrait, d'une part, aboutir à la création d'une centrale d'alarme et d'engagement neuchâteloise unique, d'autre part, à une refonte complète de la police du feu. Il s'agit de réduire les structures pour clarifier la conduite, standardiser les doctrines d'engagement, les matériels et l'instruction, et amener les partenaires de la protection de la population à coopérer entre eux de la manière la plus efficace et la moins coûteuse pour le contribuable.

Ces questions, il est aussi temps de nous les poser à l'échelle de la Suisse romande et de notre pays, en mettant en commun nos spécialistes et en repensant nos centrales d'alarme et d'engagement et leur répartition géographique, voire même en créant une police romande! L'armée également y trouverait de nombreux avantages

puisqu'elle ne serait plus confrontée à des règles d'engagement différentes lorsqu'elle doit agir sur le territoire de plusieurs cantons; elle ne serait plus obligée de coordonner les demandes d'entraide des cantons avant d'y répondre, comme j'ai pu le constater lors d'un exercice d'état-major de la région territoriale 1.

Il est de notre responsabilité de lancer ces réflexions. Comme nous l'avons vécu lors du G8 et de l'EURO 2008, la Suisse, si jalouse de sa neutralité, a toujours plus tendance à sous-traiter une partie de ses grands enjeux en matière de sécurité intérieure à ses voisins. C'est un comble! Cet état de fait n'est pas acceptable car il découle non pas du manque de moyens mais de l'incapacité des cantons et de la Confédération à se repenser à l'échelle nationale. Il est d'autant plus gênant que la Suisse serait incapable de fournir la réciprocité à ses voisins s'ils en avaient un jour besoin. Sans parler de notre difficulté à appuyer nos partenaires européens sur les véritables frontières de notre sécurité intérieure, quelque part le long des côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique, sur ces limites orientales qui courent de la Laponie au Péloponnèse et au-delà, sur nos frontières extérieures, que ce soit sur le terrain de la paix ou au large de la Corne de l'Afrique.

Nous avons pourtant la chance de changer cette situation. Le processus de révision de notre politique de sécurité est désormais en cours et c'est heureux. Les débats seront certainement palpitants. Espérons qu'ils permettent à notre pays de se donner une sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle! Souhaitons que nous oserons dépasser les clivages cantonaux, nous repenser pour réduire les structures de notre sécurité intérieure! Et, sur nos frontières extérieures, souhaitons que nous ayons le courage de passer d'une neutralité-repli héritée du réduit national à une neutralité d'action, comme celle que pratiquent avec succès la Suède, la Finlande ou l'Autriche depuis de nombreuses années. Il y va de notre crédibilité.

J.S.

